



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement hors de France

## **Paref annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Visa N°12-223

Période souscription du 29 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus

**Paris – le 25 mai 2012** – Paref (ISIN : FR0010263202), société foncière spécialisée dans l'investissement immobilier et la gestion pour compte de tiers annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 7,5 millions d'euros (prime d'émission incluse). L'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-223 en date du 24 mai 2012 au prospectus de l'opération.

La décision de procéder à cette opération est motivée par la volonté d'accompagner le développement de la gestion pour compte de tiers de Paref. Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital seront notamment utilisés pour permettre à Paref de participer au lancement de nouveaux fonds institutionnels, principalement d'OPCI gérés par Paref Gestion, en prenant des participations minoritaires afin de jouer ainsi pleinement son rôle de sponsor, comme cela a été fait pour Vivapierre.

Le Groupe Paref, via sa filiale à 100% Paref Gestion, participe régulièrement à des appels d'offres pour des fonds institutionnels et notamment des OPCI. La levée de fonds permettra au Groupe Paref de se positionner lors de ces appels d'offres non seulement comme société de gestion mais également comme investisseur, en renforçant ainsi ses chances de succès. En conséquence, la levée de fonds devrait permettre au Groupe Paref d'augmenter sensiblement le montant de ses actifs sous gestion et de ses investissements, tout en maintenant un endettement global consolidé inférieur à 50 %.

L'augmentation du capital de Paref sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à raison de 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes, au prix de 37 €.

La souscription des actions nouvelles sera ouverte du 29 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur NYSE Euronext Paris interviendront le 22 juin 2012.

### **Description de l'offre**

L'offre consiste en une augmentation de capital par émission d'un maximum de 201 450 nouvelles actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital se fait sur la base des caractéristiques suivantes : 5 DPS permettront aux actionnaires de souscrire à titre irréductible à 1 action nouvelle, au prix de 37 € chacune, soit une décote de 57,42 % par à l'ANR de liquidation au 31 décembre 2011 de 86,9 €.

Au 23 mai 2012, sur la base du cours de clôture de l'action Paref de 38,29 €, soit une décote de 55,9 % par rapport à l'ANR de liquidation au 31 décembre 2011, et de la parité de souscription aux actions nouvelles, la valeur de théorique d'un DPS est de 0,21 €. En conséquence, le cours de l'action après détachement du DPS ressort à 38,08 € soit une décote de 56,19 % vs. ANR.

Cette opération est dirigée par





Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement hors de France

## Mise à disposition du prospectus

Un prospectus en langue française, composé (i) du document de référence de PAREF déposé le 4 mai 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0484 et (ii) d'une note d'opération, incluant un résumé du prospectus, qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 12-223 en date du 24 mai 2012 est disponible sans frais au siège social de Paref, auprès de Kepler Capital Markets, ainsi que sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société ([www.paref.com](http://www.paref.com)).

L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 du document de référence et à la section 2 de la note d'opération.

## A propos de PAREF

*Le groupe PAREF se développe sur deux secteurs d'activités complémentaires :*

- **Investissement commercial et résidentiel** : PAREF détient divers immeubles commerciaux en région parisienne et en province, ainsi que des immeubles d'habitation à Paris acquis en usufruit temporaire.
- **Gestion pour compte de tiers** : PAREF Gestion, filiale de PAREF agréée par l'AMF, 3 SCPI (Pierre 48, Novapierre, Interpierre) et des OPC

*Au 31 mars 2012, le groupe PAREF détient un patrimoine immobilier de 165 M€ et gère plus de 600 M€ d'actifs pour compte de tiers.*

**Les titres PAREF sont cotés sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris depuis décembre 2005**

**Code ISIN : FR0010263202 - Code Mnémo : PAR**



Citigate  
Dewe Rogerson

Alain PERROLLAZ

*Président du Directoire*

Olivier DELISLE

*Membre du Directoire*

Tél. : 01 40 29 86 86

Agnès VILLERET

*Relations Analystes Investisseurs*

Lucie LARGUIER

*Relations Presse financière*

Tél. : 01 53 32 78 95 / 84 75

[agnes.villeret@citigate.fr](mailto:agnes.villeret@citigate.fr) / [Lucie.larguier@citigate.fr](mailto:Lucie.larguier@citigate.fr)

**Plus d'informations sur le site internet [www.paref.com](http://www.paref.com)**



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement hors de France

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue, ni ne fait partie, ni ne saurait être interprété comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat, de cession ou de souscription, des actions ou de droits préférentiels de souscription PAREF dans un quelconque pays.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions PAREF peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. PAREF n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée hors de France.